

# COLLECTE DE DÉCHETS VERTS À IBOS



**tontes  
de gazon**



**petits  
branchages**



**feuilles,  
taille de  
végétaux**



**plantes,  
végétaux  
flétris**

*En attendant l'ouverture d'une déchèterie sur la commune, la municipalité a décidé d'offrir aux Iboscéens un service de collecte des déchets verts.*

## COMMENT ?

Une benne sera stationnée dans l'enceinte des ateliers municipaux, rue du Batan. Les particuliers domiciliés à Ibos pourront venir déposer tout ou partie de leurs déchets verts. La benne devra être remplie en commençant par le fond. Les portes à l'arrière permettront d'y entrer pour respecter cette contrainte.

## LES RÈGLES À RESPECTER

- Ne déposer que les déchets verts autorisés (issus de l'entretien courant du jardin)
- Les gros volumes (branches, troncs...) devront être déposés dans une déchèterie
- Ne laisser ni sac, ni ficelle
- Risque d'amende en cas de non respect des consignes (surveillance du site par caméra)

## QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Les déchets verts sont les déchets de jardin (tontes de pelouse, mauvaises herbes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées). Le diamètre des branches ne peut dépasser 5 centimètres et la longueur 1,50m.

Seront exclus de la collecte, les déchets verts en provenance des professionnels (fleuristes, jardiniers ou pépiniéristes).

## INFOS PRATIQUES

Ouverture du 01/04 au 31/10,  
7 jours/7 et 24heures/24

Ateliers municipaux, rue du Batan

Service gratuit

# INFOS UTILES

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Au-delà des possibles troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules, mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Les déchets concernés sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

## LE SYMAT MET À DISPOSITION DES HABITANTS DES COMPOSTEURS À DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Prix du composteur bois : 12€

Prix du composteur plastique : 10€

Possibilité d'avoir 2 composteurs par foyer.

Permanence : Lundi après-midi de 13h30 à 16h30.

Adresse : 115 rue de l'Adour - 65460 Bours (près de la Jardinerie route de Bordeaux)

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile (factures, quittances de loyer, impôts)